

Il était une foisBoury-en-Vexin



Parmi les célèbres personnalités

de Boury, il faut évoquer la mémoire des deux frères Pelletier, fils du fermier-receveur de la seigneurie.

Les frères Pelletier se sont enrôlés dans les armées révolutionnaires en 1791.

De simples soldats, ils devinrent généraux d'Empire et furent ennoblis par Napoléon sous leur

nom de guerre, Louis-François et Aimé-Sulpice de Montmarie.

Leur nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile à Paris.

Leur glorieuse histoire militaire, dans les nombreuses campagnes des guerres napoléoniennes, fera l'objet d'un développement dans le prochain numéro de notre bulletin d'informations.

FÊTE DE LA MUSIQUE



Cette année encore, nous avons eu la chance d'accueillir au cours de notre fête de la musique de nombreux talents. Ci-dessous et de façon non exhaustive (plus d'images sur le site de la Mairie), quelques uns des musiciens présents au cours de cette manifestation.

Lors du concert donné dans notre église, nous avons pu apprécier Antoine Trouvé au violoncelle, représenté à gauche, ainsi que le Quatuor Arabesque d'Etrépnay.

Le sympathique groupe, Robert et Didier à l'accordéon et au clavier, ont animé également cette soirée..



Mais également les BUMBLEBEEES



ou encore les UNKNOWN.

Nous les remercions, tous, encore chaleureusement pour leur participation.

Artisanat et Commerce : Nous vous rappelons que de nombreux artisans et commerçants résident dans notre village. Retrouver leurs coordonnées dans l'espace Artisans de notre site web.



BOURY Info

2018, N°8

LUNDI 2 JUILLET

Conseil Municipal

RAPPEL

La tranquillité du village :

Afin de préserver la tranquillité de chacun et de notre village, nous vous rappelons quelques règles de bon voisinage. N'utilisez pas vos tondeuses, débroussailleuses, taille-haies ou tout autre engin bruyant les dimanches et jours fériés. L'usage de ces équipements est également à proscrire à des heures trop matinales ou tardives en semaine.

Brûlage des végétaux :

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral interdit le brûlage des déchets végétaux, papier Etc. La déchetterie de Gisors est ouverte l'été du lundi au samedi (9h-12h et 13h30-18h).

Urbanisme :

Les travaux suivants nécessitent une déclaration préalable de travaux :

- Toute construction nouvelle de plus de 5 m²;
- Changement de destination d'un bâtiment;
- Création d'ouvertures (porte, fenêtre, vélux, ..), d'un garage, véranda;
- Peintures des portails, fenêtres, portes, façades ...
- Construction d'une clôture;
- Mise en place d'un portail sur clôture existante;
- Réfection d'une toiture;
- Isolation par l'extérieur;
- Ravalement.

Vitesse :

La vitesse de circulation dans notre village est limitée à 40 km/h. Cette limitation concerne tous les automobilistes y compris les Bouryziens. Merci de la respecter.

INFORMATIONS PRATIQUES :

N° de la Mairie : 02 32 55 05 19

HORAIRES D'OUVERTURE :

- Mairie : Lundi et Jeudi de 17 à 19 h
- Bibliothèque : mercredi de 17 à 18 h30

N° d'urgences : Samu 15
Pompiers 18



Agenda :
Fin 2018 début 2019

Le 14 juillet :
Fête Nationale
célébrée au
Monument aux
morts
Vin d'honneur

Le 11 novembre :
Commémoration du
Centenaire de
l'Armistice de la
Première guerre
Mondiale
Vin d'honneur

Le 24 novembre :
Soirée Beaujolais

Le 25 novembre :
Loto

Le 1er décembre :
Arbre de Noël

Le site internet : <http://boury-en-vexin.fr>

ARRIVEE DU TRES HAUT DEBIT DANS NOTRE VILLAGE



Contexte général du projet :

Le déploiement du très haut débit dans notre village s'inscrit dans un projet piloté au niveau départemental.

En effet, dès 2013, le conseil départemental a chargé le **Syndicat Mixte Oise à Très-Haut Débit** (SMOTHD) de déployer le très haut débit sur 638 communes de notre département.

Initialement prévu pour durer 10 ans, le programme du déploiement de la fibre à été accéléré et sera finalement mis en œuvre sur 7 ans.

Ce projet comprend ainsi l'installation de 10 000 km de fibres optiques et prévoit le raccordement de près de 280 000 prises optiques individuelles et ceci pour un budget de 260 millions d'euros.

Le déploiement au sein de notre commune :

Notre commune a immédiatement adhéré à ce projet et rejoint le SMOTHD dès sa création en 2013.

Aujourd'hui notre village bénéficie au mieux d'accès internet de quelques méga bits. Demain avec le déploiement de la fibre nous accéderons à un réseau à 100 mégabits.

Comme vous l'avez peut-être constaté, les travaux ont commencé dans notre commune.

En effet, depuis fin février l'équipe municipale participe à la mise en place des travaux préliminaires au déploiement de la fibre.

Nos actions ont consisté à établir précisément les prises qui seront disponibles au raccordement dans chacune de nos maisons, et également à participer à des réunions de chantier.

Les premiers travaux entrepris, ont permis de réaliser l'interconnexion de Boury avec les communes de Courcelles Les Gisors et Vaudancourt.

Ensuite, une phase de vérification a permis de s'assurer que les réseaux télécoms—tant les voies aériennes appelées fourreaux) que sous-terraines existantes sur notre commune- étaient suffisamment bien dimensionnés et en bon état pour accueillir les futures fibres.

Cet état des lieux s'est poursuivi par la réparation de certains des fourreaux,(impasse du Tilleul et ruelle Bouchard). D'autres fourreaux doivent être débouchés et seront traités par hydrocurage.

Ces travaux devraient être finis début juillet.

Il y a également 2 poteaux "téléphoniques" ne supportant pas la charge de câbles supplémentaires. Ils feront donc l'objet de rénovation.

Le déploiement à proprement parler de la fibre aura lieu durant les prochaines semaines.

Cette phase des travaux comprend trois étapes :

1. déploiement,
2. raccordement,
3. test réflectométrie et reprises si besoin

Il faut compter une semaine par étape.

A noter que la commune de Vaudancourt est déployée en même temps que Boury-en-Vexin par les mêmes équipes.

La commercialisation :

La phase de commercialisation s'ouvre 3 mois après la fin travaux. En effet, cette période réglementaire fixée par l'autorité de régulation (ARCEP) a pour objectif de garantir la neutralité d'accès des fournisseurs d'internet.

A l'issue de cette période de 3 mois, chacun de nous pourra demander à bénéficier du raccordement à la fibre.

Le coût mensuel de l'abonnement à ce réseau de 100 méga bits sera entre 30 et 40 euros.

Une offre destinée aux entreprises et comprenant des services spécifiques sera également disponible à partir de 70 euros.

Liens utiles : <https://oise-thd.fr/>

<http://www.oise-numerique.fr/smothd.php>